

**EXTRAIT DE DÉCISION DIFFUSÉ AU
BULLETIN OFFICIEL DES DECISIONS
SUR LE SITE INTERNET DE L'EPSF**

Numéro de dossier	Date de décision
Réf : 2019020004	14/06/2019

Référence de la décision : A/CT/2019-06-291

Délivrance d'un certificat de sécurité parties A et B à la société FER EXPERT :

A été délivré, à la demande de la société FER EXPERT, un certificat de sécurité parties A et B, afin de pouvoir assurer des services de transport ferroviaire de fret, à l'exclusion de la réalisation de transports exceptionnels et du transport de marchandises dangereuses, sur une partie du réseau ferré national.

Ce certificat de sécurité est valable jusqu'au 14 juin 2020.